

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne

**Daac**  
**Délégation**  
**académique à**  
**l'action**  
**culturelle**

N°16/17-18

Affaire suivie par

Emmanuel Devillers  
Daac adjoint  
Responsable du secteur  
Cinéma –Audiovisuel

Téléphone  
05 16 52 65 53  
Courriel  
daac-cinema@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le  
Troubadour  
CS40625  
86022 Poitiers cedex

La Déléguée académique à l'éducation culturelle

à mesdames et messieurs les enseignant.e.s  
investi.e.s dans le dispositif « Lycéens et apprentis au  
cinéma »

s/c de mesdames et messieurs les chef.fe.s  
d'établissements

s/c de madame et messieurs les directeur.rice.s  
académique des services de l'éducation nationale,  
directeur.rice.s des services départementaux de  
l'éducation nationale

Poitiers, le lundi 5 mars 2018.

Objet : visionnement troisième trimestre du programme national « Lycéens et Apprentis  
au cinéma » de l'année scolaire 2017-2018.

Je vous prie de bien vouloir participer à la projection du film du dispositif national  
"Lycéens et Apprentis au cinéma" qui se déroulera le :

**Mercredi 14 mars 2018 de 9 h 00 à 16 h 30 à la Salle Némó**  
La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image  
121 Rue de Bordeaux, 16023 Angoulême

Le déroulement de la journée est le suivant :

- 9 h 00 : accueil.

- 9 h 15 : Bilan à mi-parcours de l'année 2017-2018 de « Lycéens et Apprentis au  
cinéma » par Emmanuel Devillers, chargé du secteur cinéma de la délégation à  
l'action culturelle du rectorat de Poitiers et Alain Levêque du Tap-Castille.

- 10 h 00 : projection du film **Les dents de la mer** de Steven Spielberg

-14 h -16h30 : Salle Némó - rencontre avec Gilles Colas (Responsable cinéma de la  
Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et Président de l'association  
Hidden Circle).



Sarah Vayssset.

NB : Je vous rappelle que cette présente lettre est une invitation à participer à cette  
journée. Les enseignants qui le souhaitent pourront bénéficier d'un ordre de mission.  
Ils doivent en faire la demande, par l'intermédiaire de leur chef d'établissement à  
l'adresse suivante : [christelle.braconnier@ac-poitiers.fr](mailto:christelle.braconnier@ac-poitiers.fr) , **avant le lundi 12 mars 2018.**